

<b>OPÉRATION</b> <b>« POWER RANGERS NINJA STEEL TRANSFORME TES ÉTOILES NINJA »</b> <b>RÈGLEMENT ET MODALITÉS DE L'OFFRE</b>
---

**Article 1 : société organisatrice**

La société BANDAI FRANCE, SAS au capital de 15.318.300€, inscrite au RCS de Pontoise sous le n° 828 019 489, sise Tour Winthertur – 102 Terrasse Boieldieu 92808 PUTEAUX (ci-après « la Société Organisatrice »), organise - du 24/ 01/ 2018 au 24/ 12/ 2018 - une opération consistant à offrir, contre preuve d'achat de produit(s) BANDAI, des autocollants personnalisés permettant de décorer des « Étoiles Ninja » Power Rangers, jouet commercialisé par la marque BANDAI.

**Article 2 : participation**

L'opération est ouverte à toute personne physique majeure et mineure résidant en France métropolitaine et dans les pays du Benelux.

Dans l'hypothèse où un participant serait une personne physique mineure, il déclare et reconnaît qu'il a recueilli l'autorisation de participer auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale le concernant et que le (ou les) titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par le participant de l'ensemble des dispositions du présent document.

Pour participer, il est nécessaire d'avoir un accès personnel à internet et de disposer d'une adresse électronique valide.

**Article 3 : annonce de l'opération**

L'opération est portée à la connaissance du public par les prospectus des enseignes distribuant la marque BANDAI, publicités sur les lieux de vente, e-commerçants, sur le site [www.bandai.fr](http://www.bandai.fr) et sur le profil officiel Facebook de la marque BANDAI.

**Article 4 : dotation**

En suivant les modalités décrites en article 5 du présent document, les participants pourront recevoir une planche de 8 autocollants (ci-après « stickers ») destinés à personnaliser des Étoiles Ninja Power Rangers de Bandai en les y collant.

Ces stickers ont la particularité de pouvoir être imprimés à partir de photos ou d'images que le participant est invité à télécharger (voir article 5). Le participant pourra ainsi personnaliser ses Étoiles Ninja Power Rangers de Bandai avec les photos et/ ou images de son choix.

## **Article 5 : enregistrement des participations**

Le participant doit :

- 1) Acheter entre le 24/ 01/ 2018 et le 24/ 12/ 2018 un ou plusieurs jouets Power Rangers Ninja Steel Bandai en une seule fois (même ticket de caisse ou facture) pour un montant minimum total de 15€.
- 2) Se connecter sur le site [www.bandai-powerrangers-stickers.com](http://www.bandai-powerrangers-stickers.com) au plus tard le 31/ 12/ 2018.
- 3) Remplir dûment le formulaire qui lui est proposé. Il est précisé que le participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie sous peine de nullité de la participation. Le participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à la Société Organisatrice des informations exactes.
- 4) Entrer le code-barres du produit/ des produits acheté(s)
- 5) Télécharger sa preuve d'achat, à savoir ticket de caisse ou facture.
- 6) Télécharger les 8 photos ou images qu'il souhaite voir reproduire sur les stickers. Le poids de chaque photo ou image - en unité de mesure informatique - ne doit pas dépasser 3 mégaoctets sous peine de ne pouvoir être traitée. Le participant a le droit de télécharger autant de photos et/ ou d'images qu'il le souhaite, dans la limite de 8. Il est précisé que, si le participant souhaite recevoir 8 stickers avec photos ou images identiques, il devra télécharger 8 fois la même photo ou image.
- 7) Puis le participant est invité à vérifier ses informations avant de valider sa participation.

Il recevra ensuite par email à l'adresse renseignée une confirmation de participation.

Si le participant se déconnecte avant de rentrer et valider ses coordonnées, la Société Organisatrice ne sera pas en mesure de le recontacter.

La planche de stickers sera adressée sous 4 à 5 semaines à l'adresse postale que le participant aura renseignée.

## **Article 6 : validité des participations**

- Cette offre est limitée à 3 demandes par foyer (même nom, même adresse).
- Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles.
- Les participations comportant un ticket de caisse (ou une facture) falsifié ou manifestement frauduleux seront considérées comme nulles et ne seront pas honorées.
- L'original du ticket de caisse (ou de la facture) pourra être demandé pour contrôle.
- La participation à cette opération implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent document, ainsi qu'à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur.
- En particulier, la Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure les participations comportant des photos et/ ou images qu'elle jugerait non conformes à l'esprit de l'opération et/ ou inappropriées à un public mineur
- En cas de question contacter [bandai@sga-france.fr](mailto:bandai@sga-france.fr)

## **Article 7 : responsabilité**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, cette offre devait être annulée, prolongée, écourtée, modifiée ou reportée. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant l'opération. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement de l'offre ou du bénéfice de la dotation, notamment dû à des actes de malveillances externes. La connexion de toute personne au site de l'offre se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus. La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site de l'offre du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie de l'opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation, et notamment en cas de communication d'informations erronées. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la société Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre l'opération.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

Le résultat de l'impression des stickers dépendra de la qualité des photos qui auront été téléchargées par le participant. Qualité conseillée : entre 1 et 3 mégaoctets.

## **Article 8 : données à caractère personnel**

Pour bénéficier des services et fonctionnalités proposés par le site [www.bandai-powerrangers-stickers.com](http://www.bandai-powerrangers-stickers.com) et en particulier pour participer à l'offre stickers - objet du présent règlement – les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant dans le formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse postale, adresse mail...) (ci-après les « Données »). Ces Données sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leurs demandes et à l'acheminement des stickers. Ces Données sont uniquement destinées à l'usage de BANDAI France et ne seront pas mises à la disposition de partenaires ou de tiers.

Le traitement des Données des participants est nécessaire à la Société Organisatrice dans le cadre de la bonne gestion de l'opération et afin de faire parvenir leur lot aux participants. Ces données ne seront utilisées par la Société Organisatrice que pour les besoins de l'offre.

Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations les concernant en écrivant à : SGA – 32 bis rue Victor Hugo – 92800 PUTEAUX. Les données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire au traitement de l'ensemble des participations à l'offre conformément à la loi Informatique et Libertés et à la Réglementation Générale de Protection des Données (RGPD).